



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Date d'envoi de la convocation :
16/09/2026

Date d'affichage du PV :
28/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 14
Représenté : 1
Votants : 15

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Gwennoilé BORDIER, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Maryse FORTIN, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Patricia HOTCHKISS, Mme Colette JUGUET, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Monivahn RATINOM, M. Manuel RIBEIRO, Mme Anne VICENZOTTI.

Était représenté : M. Jean-Marie VACHER a donné pouvoir à M. Manuel RIBEIRO.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DELIBERATION 2026-086 : MAM – DEMANDE DE SUBVENTION AMBITIONS COMMUNES – DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

Monsieur Le Maire expose :

Par courrier du 09 octobre 2025, Monsieur le Maire a informé le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine du lancement des études de maîtrise d'œuvre et les travaux pour le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles à Billé.

Par la délibération 2026-002, le conseil municipal de Billé a autorisé Le Maire pour réaliser une demande de subvention auprès des financeurs suivants :

- L'État par la DETR,
- La CAF par le PIAJE
- La MSA par le dispositif « Grandir en milieu rural »

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter la subvention au titre du dispositif « Ambitions Communes » auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour la création de la maison d'assistantes maternelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre du dispositif « Ambitions Communes » auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour la création d'une maison d'assistantes maternelles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.*

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.



Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "M. Ribeiro", written over a horizontal line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.